

Date de la convocation	5 avril 2023
Membres en exercice	167
Présents	64
Représentés	43



CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

n°D20230413 – 05b

Objet : Création d'un poste en contrat pour mener à bien le projet d'élaboration du programme de développement stratégique et d'accompagnement au changement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et en particulier l'article L332-24 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant la nécessité de l'élaboration du programme de développement stratégique de Réseau31 à l'horizon 2030 et de l'accompagnement aux changements inhérents à ce programme ;

Considérant que cette démarche entraînera des actions spécifiques à déployer dans l'ensemble des services de la collectivité ;

Considérant que pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, il convient de recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

Considérant que le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans ;

Considérant que le contrat prendra fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de créer un poste pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A de la filière technique du cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet. L'agent contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement pour la même durée pour le projet suivant : mise en œuvre du programme de développement stratégique et accompagnement au changement.

Les principales missions de l'agent seront les suivantes :

- identification des principaux enjeux stratégiques de la collectivité,
- développement des objectifs et actions associées à ces enjeux,
- mise en place d'une grille d'évaluation des actions,
- accompagnement des services de la collectivité pour l'atteinte de ces objectifs ;

Article 2 : d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	107	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

